

## REGLEMENT RONDE GIVREE 2012

**Art 1) Le Comité Organisateur** se réserve le droit de modifier au dernier moment le parcours. En cas de neige abondante ou de conditions météorologiques particulières, la course pourra être annulée ou reportée à une date ultérieure.

**Art 2) Les équipes** sont constituées librement (clubs licenciés ou non, villages, associations, entreprises). Tout participant doit avoir au moins 18 ans. Âge minimum accepté à titre dérogatoire : 17 ans, mais avec autorisation parentale jointe à l'inscription.

**Un certificat médical datant de moins d'un an (ou photocopie de la licence FFA pour les licenciés) devra être joint obligatoirement à la demande d'inscription.**

**Art 3) Relais :** Le passage de relais s'effectuera par simple touche de main devant le poste de chronométrage.

**Art 4) Temps maximum :** Pour chaque étape le temps maximum est fixé sur la base d'une moyenne de 10 km à l'heure soit : 1<sup>re</sup> étape : 1h25', 2<sup>e</sup> : 1h26', 3<sup>e</sup> : 1h,

4<sup>e</sup> : 1h45'. A défaut il pourra être procédé au départ prématuré du relayeur suivant avant l'arrivée de son coéquipier.

**Art 5) Inscriptions :** Le bulletin d'inscription est à adresser à :

**OMEPS** - Domaine de Gourjade - 81100 CASTRES

Tél. 05 63 59 26 09 - Fax 05 63 72 55 13

E-mail : [contact@omeps-castres.fr](mailto:contact@omeps-castres.fr)

**ATTENTION :**

**LA DATE LIMITE D'INSCRIPTION EST FIXÉE AU**

**MERCREDI 1<sup>ER</sup> FEVRIER 2012**

*(date limite de réception des bulletins)*

**Art 6) Frais d'engagement :** Les frais d'engagement sont fixés à **90 euros** par équipe jusqu'au 23 janvier, au-delà, **100 euros**. Ils comprennent pour chaque participant : **le ravitaillement à chaque relais, le repas d'après course, le T-shirt et le classement complet adressé par courrier.**

Possibilité de repas pour accompagnateur au prix de **11 euros** à préciser sur le bulletin d'inscription en joignant le règlement correspondant. Le règlement doit être effectué uniquement par chèque à l'ordre des Coureurs de Fond de Castres.

**Les bulletins d'inscription qui ne seront pas accompagnés du règlement correspondant et/ou des certificats médicaux ne seront pas pris en considération.**

**Art 7) Désistement :** les équipes qui se désisteront au cours des huit derniers jours précédant la course, ne seront pas remboursées des frais d'inscription (sauf cas de force majeure dûment justifié).

**Art 8) Formalités de départ :** Le départ est fixé au « **Parc des Expositions** » **Avenue du Sidobre à CASTRES à 9 heures précises.**

Accueil et remise des dossards le samedi 4 février au Parc des Expositions de 18 h à 19 h 30 et le dimanche matin de 7 h à 8 h 45. Les 4 dossards seront remis à un membre de l'équipe **sur présentation de la fiche de confirmation d'inscription.**

**Art 9) Parking :** Le parking voiture est situé à l'arrière du Parc des Expositions; il sera indiqué par fléchage et par les signaleurs.

**Pour les clubs se déplaçant en autocar, une zone spécifique de parking sera réservée pour les Bus à l'intérieur du Parc des Expositions. Merci de nous indiquer l'utilisation de ce mode de transport lors de l'inscription des équipes.**

**Art 10) Dossards :** Obligatoire et bien en vue sur la poitrine lors des relais et du parcours commun. Le non-respect de cette consigne pourra entraîner la disqualification de l'équipe.

**Pour des raisons de sécurité les épingles ne seront pas fournies.**

**Art 11) Accompagnement coureur :** Aucun vélo ou véhicule à moteur ne devra accompagner le coureur. Le nonrespect de cet article pourra entraîner la disqualification de l'équipe, par les commissaires de course qui sillonneront le parcours.

**Art 12) Parcours et balisage** : chaque étape partira du Parc des Expositions et reviendra au Parc des Expositions où se dérouleront tous les passages de relais. **Les co-équipiers n'auront pas à se déplacer en voiture.** Le parcours coureurs sera balisé et le kilométrage sera indiqué (panneaux de couleur et/ou marquage).

**Art 13) Service Médical** : Chaque coureur participe sous sa propre responsabilité et doit veiller à être en bonne condition physique. Tout concurrent dont l'effort sera jugé excessif pourra être arrêté immédiatement. Une surveillance médicale sera assurée sur le parcours et aux arrivées d'étapes par le médecin de la course et les services de la Croix Rouge

**Art 14) Arrivée** : Elle sera jugée à la fin du parcours commun obligatoirement accompli par les 4 relayeurs. Classement sur le dernier arrivé.

**Art 15) Ravitaillement et repas** : 9 stations de ravitaillement seront réparties sur l'ensemble du parcours. Le repas d'après course sera servi au "Parc des Expositions", contre remise "du ticket repas".

**Art 16) Classement** : les 10 catégories suivantes seront récompensées.

Juniors seniors H, Vétérans H 1, 2 et 3, seniors Dames, Vétérans Dames (toutes catégories confondues), Mixte 1 féminine, 2 Féminines, 3 Féminines, Challenge inter-entreprises. Les équipes qui s'inscrivent dans la catégorie doivent comporter au moins trois coureurs de la même entreprise (joindre impérativement attestation de l'employeur lors de l'inscription).

**Les classements seront consultables sur le site Internet de la course :**

[www.rondgivreedusidobre.com](http://www.rondgivreedusidobre.com)

**Ils seront publiés la semaine suivant la course dans le journal «La Dépêche du Midi», dont un exemplaire sera adressé gratuitement à chaque participant.**

**Art 17) Remise des prix** : elle aura lieu, en présence des personnalités, vers 14 heures 30 au «Parc des Expositions».

**Art 18) Tombola gratuite (Réservée aux participants de la course)** : Le tirage au sort sera effectué pendant la remise des prix. *Voir liste des lots au verso.*

**Les gagnants devront être présents et remettre le ticket «Tombola» pour pouvoir retirer leurs prix. À défaut un nouveau tirage au sort sera réalisé.**

**Art 19) Réclamations** : toute réclamation, sera arbitrée par les organisateurs.

**Art 20) Responsabilité** : Les organisateurs déclinent toute responsabilité quant aux vols ou accidents susceptibles de se produire dans le cadre de la manifestation. En aucun cas un concurrent ou accompagnateur ne pourra faire valoir de droit quelconque vis-à-vis de des organisateurs. Le simple fait de participer impliquant la connaissance et le respect du présent règlement.

**Art 21) Hébergement :**

Office de Tourisme de Castres en Haut-Languedoc Tarnais

2, place de la République - 81100 CASTRES

Tél. 05 63 62 63 62 - Fax 05 63 62 63 60

E-mail : [otcastres@wanadoo.fr](mailto:otcastres@wanadoo.fr)

Hôtel-Restaurant L'Occitan

201, avenue du Gal de Gaulle - 81100 CASTRES

Tél. 05 63 35 34 20 - [www.hotel-restaurant-l-occitan.fr](http://www.hotel-restaurant-l-occitan.fr)

Tarif sportif à la demande

**Art 22) Randonnée pour les accompagnants :**

Départ à 9h05. 3 heures environ.

Découverte du patrimoine - Aucun classement.

Ravitaillement offert à l'arrivée.

**Art 23) Le challenge Entreprise :**

Les équipes doivent comporter au moins trois coureurs de la même entreprise (joindre impérativement l'attestation de l'employeur lors de l'inscription). Un trophée sera mis en jeu sur 3 ans à la première équipe. Un lot récompensera les 3 premières équipes.